Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260805-DE

SAINT-THURIEN, le 12 novembre 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 18 novembre 2026 à 19 h.

Ordre du jour :
1°) Election du 1er adjoint,
2°) Modification des commissions municipales,
3°) Désignation d'un élu référent « sécurité routière »,
4°) Aide pour les activités extrascolaires – modification,
5°) Budget primitif 2025 – décision modificative,
6°) Cessions et échanges de terrains,
7°) Régularisation voirie communale – cession gratuite de terrains,
8°) Conseil Municipal des Jeunes – modification du règlement,
9°) Médiation préalable obligatoire – adhésion au Centre de Gestion du Finistère,
10°) Quimperlé Communauté – désignation d'un représentant à la CLETC,
11°) Quimperlé Communauté – Projet Social de Territoire et Convention Territoriale Globale,
12°) Quimperlé Communauté – Pacte de gouvernance 2026-2032,
13°) SDEF – présentation du rapport d'activité 2025,
14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 18 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.
Etaient présents : Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Julien BARGUILLE, Frédéric BIORET, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Fanchon THUAUDET et Margaux DERRIEN.
Absents excusés : Pascal TANGUY (a donné pouvoir à Julien BARGUILLE) et Magalie BOUDIAF (a donné pouvoir à Anne Marie SEVENNEC).
Secrétaire de séance : Margaux DERRIEN.
Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260805-DE

Délibération du Conseil Municipal

*****

20260805

Objet : Budget primitif 2026 – décision modificative

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires des opérations d'amortissement.

Vu la somme de 5 403.60 € initialement inscrite au Budget Primitif 2026,

Il est proposé de modifier les montants prévus au Budget Primitif 2026 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses - Comptes	*BP 2026*	*Décision Modificative*	*BP après décision*
6811 – chapitre 042	*5 403.60 €*	*+ 60.00 €*	*5 463.60 €*
Chapitre 023	*134 333.29 €*	*-60.00 €*	*134 273.29 €*

Section d'investissement :

Recettes - Comptes	*BP 2026*	*Décision Modificative*	*BP après décision*
Chapitre 021	*134 333.29 €*	*-60.00 €*	*134 273.29 €*
280421 - chapitre 040	*660.00 €*	*+ 60.00 €*	*720.00 €*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative proposée.

Fait à SAINT-THURIEN, le 20 novembre 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.